

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 74

Séance du 23 avril 2026

OBJET : FINANCES : Approbation du compte financier unique 2025

Date de la convocation : 9 avril 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Claudine FAUDOT

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 7

1. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG
2. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG
3. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG
4. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
5. M. Didier EVERAERE, Maire-Adjoint de Charvonnex
6. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets
7. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,

MEMBRE TITULAIRE, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 1

1. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon Agglomération, Vice-Présidente du CDG

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 2

1. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74
2. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74

MEMBRE SUPPLEANT, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 1

1. M. Etienne ANDREYS, Maire-adjoint d'Annecy, représentant de M. François ASTORG

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 6

1. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL
2. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier, ayant donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND
3. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, ayant donné pouvoir à Mme Claudine FAUDOT
4. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2, ayant donné pouvoir à Mme GONZO-MASSOL
5. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à Mme Anne BLANC
6. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy, ayant donné pouvoir à M. Didier EVERAERE

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 13

1. M. Serge BEL, Maire de Messery
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne
3. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc
4. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy
5. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy
6. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
7. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse
8. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes
9. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz
10. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA
11. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny
12. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex
13. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG (*sorti pour le vote du CFU*)

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 11

Représentés : 6

Votants : 17

2026-02-12 - FINANCES – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Compte Financier Unique 2025 du CDG74,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion et qu'à lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de l'établissement, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le CFU 2025 avant le 30 juin 2026.

Madame Anne BLANC, Première vice-présidente, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique,

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Anne BLANC pour le vote du Compte Financier Unique.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'adopter le Compte Financier Unique 2025 du budget principal défini comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Total cumulé	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats antérieurs reportés		1 991 813,71		2 643 498,81		4 635 312,52
Opérations de l'exercice	5 960 302,83	4 518 927,94	10 831 014,50	11 692 848,29	16 791 317,33	16 211 776,23
Total	5 960 302,83	6 510 741,65	10 831 014,50	14 336 347,10	16 791 317,33	20 847 088,75
Résultats de l'exercice		-1 441 374,89		861 833,79		-579 541,10
Total cumulé		550 438,82		3 505 332,60		
Restes à réaliser						
Résultats cumulés		550 438,82		3 505 332,60		4 055 771,42

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Madame la Vice-présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 résumé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Fait à Annecy,
Le 23 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,

Claudine FAUDOT

Antoine de MENTHON

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le :
- La publication par voie électronique le :



QUORUM : 30/2 = 15	Présents : 11	Représentés : 6	Votants : 17
---------------------------	---------------	-----------------	---------------------



74268 Code INSEE	CDG - CENTRE DE GESTION 74 CDG - CENTRE DE GESTION	CA - CFU 2025
	IV - ANNEXES	IV
	ARRETE - SIGNATURES	

Présenté par le Président
 A Annecy, le 23 avril 2026
 Le Président,



Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrage exprimés :

VOTES : Pour : 17
 Contre
 Abstentions :

Délibéré par la Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire.
 A Annecy, le 23/04/2026

Date de la convocation :
 03/04/2026

Les membres du Conseil d' Administration

<u>Présents :</u>		
A. de MENTHON <i>A. de Menthon</i>	C. BOCHATON <i>C. Bochaton</i>	V. BOUCLIER <i>V. Bouclier</i>
A. BLANC <i>A. Blanc</i>	D. EVERAERE <i>D. Everaere</i>	C. FAUDOT <i>C. Faudot</i>
C. FOURNIER	M. MARTEL <i>M. Martel</i>	G. RENUCCI Excusé
F. VIXIAND <i>F. Vixiand</i>	R. PELLICIER <i>R. Pellicier</i>	V. GONZO-MASSOL <i>V. Gonzo-Massol</i>
R. LOMBARD <i>R. Lombard</i>	E. ANDREAS <i>E. Andreas</i>	
<u>Pouvoirs :</u>		
J.M. BOUCHET <i>J.M. Bouchet</i>	C. VANNSON <i>C. Vannson</i>	G. FOURNIER - A. 202 J. GRANDCHAMP
MP. BERTHIER <i>M.P. Berthier</i>	J. GRANDCHAMP	D. PUTHOD
G. RENUCCI <i>G. Renucci</i>		

Certifié Exécutoire par le Président,
 A Annecy, le 23/04/2026

Le Président du CDG74



Compte tenu de la transmission en préfecture le :
 et de la publication le :

Antoine de MENTHON